



TOURNOI REGIONAL DE L'USCB TENNIS DE TABLE

DU SAMEDI 01 JUIN 2019 ET DU DIMANCHE 02 JUIN 2019

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 Définition

L'USCB Bois Guillaume Tennis de Table organise le samedi 01 juin 2019 et le dimanche 02 juin 2019 son 5^{ème} tournoi régional à Bois Guillaume gymnase François Codet 1794 rue de la Haie sur 12 tables.

Article 2 Conditions de participation

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés « traditionnel » à un club de Normandie.

Les poussins ne sont pas autorisés à participer à la compétition.

Article 3 Epreuves organisées

Le tournoi comporte 10 tableaux :

le samedi 01 juin 2019 :

tableaux	catégories	Horaires (pointage)
A	simple réservé aux classés 5 à 8 (< 900 points)	08 h 00
B	simple réservé aux classés 5 à 10 (< 1100 points)	11 h 00
C	simple réservé aux classés 5 à 12 (< 1300 points)	09 h 30
D	handicap toutes séries	12 h 30
E	doubles	13 h 30

le dimanche 03 juin 2018 :

tableaux	catégories	Horaires (pointage)
F	simple réservé aux classés 5 à 11 (< 1200 points)	08 h 00
G	simple réservé aux classés 5 à 13 (< 1400 points)	11 h 00
H	simple réservé aux classés 5 à 16 (< 1700 points)	09 h 30
I	simple réservé aux classés 5 à 20 (< 2100 points)	12 h 30
J	simple toutes séries	13 h 30

Attention : les points classement pris en compte sont ceux du début de la 2^{ème} phase de la saison 2018/2019.

Le **tableau handicap D** se joue en 2 manches gagnantes de 26 points (handicap : 2 points par écart de classement.

Par exemple un classé 10 rend 10 points à un classé 5). Victoire par 2 points d'écart.

Le handicap maximal est fixé à 14 points sur les 26 requis pour gagner la rencontre.

Le nombre maximal de points fixé pour le **tableau doubles E** est de 3499 points. Ainsi la somme des points des deux joueurs ne pourra excéder 3499 points.

Article 4 Droits d'inscription

Montant des engagements par tableau :
Tableau D : 6 € Tableaux I et J : 8 €
Tableaux A – B – C – F – G – H : 7 €
Tableau E : 8 € la paire (soit 4€ par joueur)

Ces engagements, accompagnés de leurs droits, devront être libellés à l'ordre de USC B Tennis de Table et adressés à la date du vendredi 31 mai 2019 à 12 h dernier délai à :

Mr François TRECOURT 19 square Colette Yver 76230 Bois-Guillaume tél 06 88 92 41 04

Permanence téléphonique du lundi 27 mai 2019 au vendredi 31 mai 2019 12h dernier délai.

Adresse mail pour s'inscrire : bureau.uscbtt@gmail.com

Dernier délai pour les inscriptions (sur place) : 30 minutes avant l'heure de début de chaque tableau.

Article 5 Déroulement de la compétition

Le nombre d'inscrits est limité à 36 joueurs par tableau, à l'exception du tableau D qui est limité à 24 joueurs et du tableau E qui est limité à 16 paires de doubles.

Limitation à **3 tableaux par joueur et par jour**.

Les épreuves sont disputées par catégorie de classement aux heures fixées dans l'annexe et à l'article 3 du présent règlement.

Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final. La table de juge-arbitre peut décider de repêcher des 3^{ème} de poule si le nombre de joueurs dans le tableau ne lui semble pas suffisant.

Pour les qualifiés, la compétition se poursuit par élimination directe jusqu'à la finale. Les rencontres se déroulent au meilleur des 5 manches.

Le tournoi ne sera pas interrompu mais un service de restauration rapide sera à la disposition des participants. Chaque joueur inscrit se verra remettre un ticket donnant droit à une boisson gratuite à prendre à la buvette.

Tout joueur sera scratché :

5 minutes après l'heure fixée pour le commencement du tournoi

5 minutes après l'appel de son nom pendant le déroulement de l'épreuve.

Article 6 Mode d'attribution des récompenses

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre de récompensés ou la dotation par tableau voire même de supprimer un tableau si le nombre de joueurs inscrits dans le tableau est insuffisant.

Article 7 Tirage au sort

Un tirage au sort aura lieu 15 minutes avant le début de chaque tableau pour le placement dans les poules.

Article 8 Engagements

Aucun engagement ne sera remboursé après le tirage au sort public.

Dans le cas où le joueur n'est pas présent ou ne peut pas jouer, aucun remboursement ne sera effectué au joueur. Le joueur licencié présent le jour du tournoi s'engage à régler à l'USCB Tennis de Table les frais d'engagement dans les différentes épreuves auxquelles il s'est engagé.

Le fait de s'engager implique de chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement, ainsi que le respect des règles particulières de la salle.

Article 9 Juge-Arbitrage

Le Juge Arbitre de ce tournoi sera Monsieur Pascal CAVECIN. Sa mission est de veiller à la stricte application des règlements. Seul le Juge Arbitre pourra prendre les décisions sur les horaires qu'il jugerait utiles pour la bonne marche de l'épreuve et juger tous les cas litigieux survenant pendant l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

Afin de faciliter le déroulement du tournoi, le perdant du match devra OBLIGATOIREMENT arbitrer la rencontre suivante. En poule, l'arbitre sera celui des 3 joueurs ou joueuses qui ne joue pas.

Article 10 Dispositions diverses

Les balles plastiques agréées FFFT seront fournies par les joueurs ou si nécessaire par le club organisateur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol qui pourrait survenir à un joueur ou spectateur au cours du tournoi.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant ne respectant pas son adversaire, l'arbitre et le matériel.

Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers,...) ou doit signifier explicitement tout avis contraire en envoyant un mail à l'adresse : bureau.uscbtt@gmail.com

Article 11 Homologation

Cette épreuve est homologuée par la Ligue de Normandie sous le N° 972/2018-R